



## ***Le Savoir-Vivre dans les Parcs***



Pour le confort et la sécurité de tous ses visiteurs, Disneyland Paris a établi un **Règlement Intérieur** qu'il est obligatoire de respecter que ce soit dans les Parcs, le Disney Village ou les Hôtels Disney.

**Ce dernier est affiché à l'entrée de chacun des deux Parcs (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios) ainsi qu'au sein de la Réception de chaque Hôtel.**

Vous trouverez également l'intégralité de ce Règlement Intérieur sur le Site Officiel de Disneyland Paris : [www.disneylandparis.fr](http://www.disneylandparis.fr).

**Tout manquement à ce Règlement peut entraîner l'expulsion immédiate.**

## ACCES AUX PARCS

**Contrôle d'Accès :** Disneyland Paris se réserve le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques, vos vêtements, manteaux et effets personnels à l'entrée des Parcs et dans leurs enceintes pour des raisons de sécurité. **En cas de refus de la part du visiteur, Disneyland Paris se réserve le droit de vous interdire l'accès aux Parcs.**

*Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans les Parcs :*

Les substances illicites, dangereuses, les boissons alcoolisées, les bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs.

Les objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs. Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.

**Les perches télescopiques pour appareils photos ou téléphones portables, utilisées notamment pour les selfies.**



**Objets Volumineux :** L'introduction dans les Parcs d'objets volumineux et encombrants et en particulier bagages et valises, roues, et poignées comprises, ne sont pas admis dans l'enceinte des Parcs. Nous vous recommandons de venir sans ces objets ou d'utiliser les consignes prévues à cet effet à l'extérieur des Parcs. En dehors des consignes et des quelques lieux prévus à cet effet, les salariés de Disneyland Paris sur les Parcs ne sont pas habilités à conserver vos objets.

**Équipement de Déplacement :** Sauf sur présentation de justificatif médical, il est interdit d'accéder à l'un ou l'autre des deux Parcs avec et/ou d'y utiliser des patins à roulettes, bicyclette, ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou pas.

**Tenue :** Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas.

Disneyland Paris se réserve également le droit, à sa discrétion et à tout moment, **de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte des Parcs**, toute personne portant une tenue, un maquillage ou un tatouage qui, entre autre, serait de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial, que Disneyland Paris considérerait comme inapproprié et qui pourrait encourager des interactions avec d'autres visiteurs ou les perturber en se faisant passer pour des personnages en costume. Tout vêtement traînant au sol est interdit. Il en est de même avec le port d'accessoires considérés comme pouvant impacter la sécurité dans les Attractions (capes, bâtons, ...).

**Pour des raisons évidentes de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage est interdit** sauf pour raisons médicales. Le port de costumes et de masques est interdit pour les visiteurs de 12 ans et plus (sauf pour raisons médicales). Lorsque qu'ils sont portés par les enfants en dessous de cet âge, les masques doivent leur permettre d'avoir en permanence une vision périphérique dégagée et permettre à autrui de voir complètement leurs yeux.

**Il pourra être refusé l'accès à l'un ou l'autre des Parcs pour non-respect de ces exigences vestimentaires.**

**Mineurs :** Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou adulte responsable pour pouvoir acheter leur billet d'entrée et accéder dans l'un des Parcs. **Ils doivent être constamment surveillés.**

Disneyland Paris se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès des Attractions aux enfants de moins de 7 ans non accompagnés par un adulte. De ce fait, les enfants seuls devront se soumettre à un contrôle de taille et d'âge à l'entrée des Attractions.

Certaines Attractions, Spectacles et Événements sont de nature à impressionner les plus petits et sont déconseillés ou interdits aux enfants de moins de 1 an (se renseigner auprès des Cast Members pour la liste en vigueur).

**Quel que soit leur âge les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents** ou des personnes qui en ont légalement la garde, qui sont alors responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

**Il est formellement interdit de nourrir les oiseaux et d'une manière générale les animaux sauvages que vous pourriez rencontrer.**

**Validité des Tickets d'Entrée :** Vous vous engagez à vérifier et à respecter les conditions de validité du titre qui vous donne accès aux Parcs.

**Sortie et Réadmission :** Si vous désirez sortir de l'un ou l'autre des Parcs et être réadmis plus tard dans la même journée, assurez-vous auprès d'un employé présent avant la sortie/les tourniquets d'avoir tous les éléments nécessaires pour votre réadmission (tickets, tampons, ...).

## **CONSIGNES DE SECURITE ET D'HYGIENE**

**Comportement du Public :** Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener Disneyland Paris à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte des Parcs sans aucune compensation, remboursement ou autres recours. **Pour des raisons de sécurité il est interdit de se déplacer ou courir de façon inconsidérée.**

Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour votre plaisir et votre confort. **Grimper sur les différents décors (rochers, etc...), de marcher sur les pelouses, massifs de fleurs...**

Les repas collectifs qui nécessitent une logistique particulière (glacière, table, emballages volumineux) sont interdits dans les Parcs. Une zone de pique-nique est à votre disposition entre le parking et les entrées des Parcs.

**Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de boire, de manger, prendre des photos avec flashes ou filmer à l'aide d'éclairage dans les Attractions ainsi que dans les files d'attente.**

**Évacuation des Parcs :** La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès aux Parcs ou encore, d'évacuer l'un ou l'autre des Parcs si le taux de fréquentation est trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de « force majeure ».

**Vols et Dommages sur les Biens des Visiteurs :** Disneyland Paris n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels dans l'enceinte des Parcs. Nous vous recommandons d'utiliser la consigne à votre disposition à l'entrée de chaque Parc après vous être informés des conditions d'utilisation de celle-ci et de ne laisser aucun objet de valeur dans vos poussettes.

**Comportements :** Disneyland Paris se réserve par ailleurs le droit discrétionnaire d'interdire l'accès à toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à leur sécurité, à celle des autres visiteurs.

**Interdiction de Fumer** : Les espaces couverts et non couverts des Parcs à Thèmes sont non-fumeurs, des espaces extérieurs et abrités ont été spécialement aménagés à l'attention des visiteurs fumeurs. **Ce règlement s'applique également aux cigarettes électroniques.**



**Ces espaces fumeurs sont répertoriés sur les Plans des deux Parcs.**

## **ACCESSIBILITE DES ATTRACTIONS, SPECTACLES, RESTAURANTS, BOUTIQUES ET AUTRES ETABLISSEMENTS**

**Engagement des Visiteurs** : Pour des raisons de sécurité, l'accessibilité et la participation à certaines Attractions requièrent une bonne condition physique, une bonne santé, de ne pas souffrir d'hypertension, de problèmes relatifs à votre cœur, dos, cou, du mal des transports ou de tout autre état de santé ou de handicap susceptible d'être aggravé par l'aventure.

Ainsi chaque visiteur s'engage à avoir vérifié son état de santé avant sa venue aux Parcs et à avoir pris connaissance des avertissements, conditions d'accès et règles de sécurité en consultant les brochures, sites internet appropriés, et les informations à l'entrée des Attractions, dans les guides ou auprès des employés des Parcs. Les restrictions basées sur ces raisons de santé et de sécurité ne constituent pas des mesures discriminatoires.

---

Intégralité du Règlement Intérieur sur le Site Officiel de Disneyland Paris :  
[www.disneylandparis.fr](http://www.disneylandparis.fr)